



Livret d'accueil santé & sécurité

Sous-Traitants



Sommaire

- 1. Chez Terre et Lac, la sécurité est notre priorité**
- 2. Les équipements professionnels**
 - Les équipements de protection collective (EPC)
 - Les équipements de protection individuelle (EPI)
- 3. Les principaux risques et leur prévention**
 - Risque routier : un danger bien réel
 - Engins et nacelles : bien manœuvrer, c'est se protéger
 - Risque de chute de hauteur : pas de place à l'impro
 - Le courant continu, un danger permanent
 - Bien équipé, bien protégé par tous les temps
 - Risques d'addiction : tolérance zéro
 - Les troubles musculosquelettiques : quand le geste devient douleur
- 4. Le droit de retrait et l'arrêt de chantier**
- 5. Procédures en cas d'urgence**
- 6. Deux cartes pour travailler en règle**
 - Carte BTP : obligatoire sur tous les chantiers
 - Carte d'habilitation : votre passeport sécurité
- 7. Signalement de situations dangereuses**



Chez Terre et Lac, la sécurité est notre priorité

La sécurité guide chaque action sur nos chantiers et fonde notre excellence.

Ce livret s'adresse à l'ensemble des opérateurs amenés à travailler sur un chantier Terre et Lac. Il consigne les repères essentiels pour évoluer en toute sécurité.

Notre objectif : zéro accident.

Cela repose sur l'engagement de chacun, chaque jour.

À retenir :

- Je suis vigilant et solidaire
- Je ne retire pas les protections collectives
- Je porte mes équipements individuels
- Je respecte les interdictions (alcool, tabac, drogues)
- Je signale tout danger ou matériel défectueux
- Je respecte les consignes et les règles d'or de la sécurité routière:
Zéro alcool – Zéro téléphone – Zéro excès de vitesse.

En cas de doute, un référent est toujours là pour vous répondre.

Chaque année, les accidents du travail touchent des milliers de personnes. Prévenir ces risques, c'est notre responsabilité collective.

Engageons-nous ensemble pour un travail sûr, chaque jour.



Les équipements professionnels

Les Équipements de Protection Collective (EPC) sont à prioriser mais ne dispensent pas du port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) qui sont obligatoires.

Chaque opérateur doit porter les EPI et vêtements adaptés à ses missions et aux risques identifiés. Leur état doit être vérifié avant chaque utilisation : en cas d'usure ou de défaut, il faut immédiatement prévenir la hiérarchie.

Les EPI doivent être soigneusement entretenus et rangés dans des contenants adaptés pour garantir leur efficacité et leur durée de vie.

Les équipements de protection collective (EPC)

Priorité n°1 : Installer un filet périphérique autour de la zone d'intervention, y compris en bas de pente et sur les faces latérales.
Se référer à la charte de pose et suivre scrupuleusement la procédure d'installation : fixation des plots supports, mise en place des plaintes, poteaux, lisses et filets.



Les équipements de protection individuelle (EPI)

Le port de chaussures de sécurité et du casque est obligatoire.

Les vêtements à manches longues ainsi que les gants sont fortement conseillés.



Si la mise en place de protections collectives (EPC) est techniquement impossible, la sécurité doit être assurée par des équipements de protection individuelle (EPI).

Il faut privilégier l'utilisation de lignes de vie fixes. Si ce n'est pas possible, des lignes de vie temporaires peuvent être installées. Dans tous les cas, le port du harnais avec longe et absorbeur d'énergie reste indispensable pour prévenir les chutes.



Les principaux risques et leur prévention



Risque routier : un danger bien réel



Engins et nacelles : bien manœuvrer, c'est se protéger



Risque de chute de hauteur : pas de place à l'impro



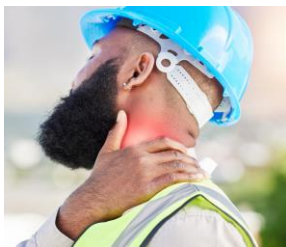
Le courant continu, un danger permanent



Bien équipé, bien protégé par tous les temps



Risques d'addiction : tolérance zéro



Les troubles musculosquelettiques, quand le geste devient douleur



Risque routier : un danger bien réel

Premier risque de mortalité au travail, le risque routier touche tous les secteurs. Que ce soit sur la route entre deux sites ou sur le trajet domicile-travail, personne n'est à l'abri.

Chaque année en France :

- Environ 500 décès professionnels dûs à la route ;
- Et 4 500 blessés graves, avec en moyenne 3 mois d'arrêt.

⚠ Les conséquences

- **Traumatismes graves** : fractures, lésions internes, atteintes neurologiques
- **Séquelles psychologiques** : stress, anxiété, dépression
- **Incapacité temporaire ou permanente**
- **Décès**

✅ Les bons réflexes

Les règles d'or de la sécurité routière :

Zéro alcool – Zéro téléphone – Zéro excès de vitesse

Et aussi :

- **Véhicules entretenus** régulièrement
- **Déplacements anticipés** : météo, itinéraires, temps de repos
- **Favoriser les transports en commun ou le vélo** quand c'est possible
- **Ranger et arrimer correctement les charges** avant de partir
- Pendant le trajet, **respecter le code de la route** et rester vigilant



Engins & nacelles : bien manoeuvrer, c'est se protéger

La conduite d'engins de chantier tels que les chariots télescopiques (type Manitou) et les nacelles élévatrices est une activité à haut risque, nécessitant une attention particulière en matière de sécurité. Ces équipements peuvent être à l'origine d'accidents graves s'ils sont mal utilisés.

⚠ Les conséquences

- **Renversement de l'engin** : peut survenir en cas de surcharge, de sol instable ou de manoeuvres brusques
- **Chute de hauteur** : notamment depuis les nacelles élévatrices, en l'absence de dispositifs de retenue ou de barrières de sécurité
- **Heurts avec des piétons ou d'autres engins** : dus à une visibilité réduite ou à une mauvaise signalisation sur le chantier
- **Chute de charges** : résultant d'une mauvaise fixation ou d'une manipulation inadéquate des charges
- **Pannes mécaniques** : liées à un entretien insuffisant ou à des vérifications périodiques non effectuées

✅ Les bons réflexes

- **Formation spécifique** (exemple Caces)
- **Autorisation de conduite** délivrée par l'employeur faisant suite à la déclaration d'aptitude du médecin du travail
- **Vérifications générales périodiques** (VGP)
- **Contrôles quotidiens** avant chaque utilisation
- **Organisation du chantier**
- **Équipements de protection individuelle** (EPI)
- **Respect des zones balisées** pour se déplacer en sécurité (piétons, engins) et respect des règles de sécurité affichées



Risque de chute de hauteur : pas de place à l'impro

On le sait : **l'habitude, l'excès de confiance ou la précipitation** font souvent oublier le risque de chute de hauteur – jusqu'à ce qu'un accident survienne. Dans le BTP, ces chutes causent **en moyenne 20 décès par an**, y compris les chutes dans les escaliers. Elles touchent tous les secteurs, mais le BTP concentre **26 % des accidents et 57 % des décès liés aux chutes**.

⚠ Les conséquences

- Fractures, entorses, commotions
- Paralysie, tétraplégie
- Syndrome du harnais (perte de connaissance liée à une suspension prolongée)
- Choc psychologique, stress post-traumatique
- Décès



✓ Les bons réflexes

- Analyser les risques spécifiques à chaque chantier
- Effectuer un repérage par drone
- Mettre en place des protections collectives telles que des échafaudages, garde-corps et filets de protection périphériques
- Utiliser des EPI comme les harnais antichute et système d'arrêt de chute (longe avec absorbeur, stop-chute, etc.)
- Former les équipes aux bonnes pratiques de sécurité et à l'utilisation des équipements
- Mettre en place des protections collectives sur la toiture : délimitation des éléments de toiture fragiles, chemin de circulation



Le courant continu, un danger permanent

Seul le personnel formé et habilité peut intervenir dans le local technique et sur les éléments électriques.

Le risque électrique est partout, souvent minimisé, mais il peut être mortel. Des mesures adaptées sont indispensables, en bureau comme sur chantier.

Les installateurs de panneaux photovoltaïques sont exposés à des risques électriques spécifiques, principalement dus à la nature du courant continu généré par ces installations.

Contrairement à l'alternatif, le courant continu maintient un arc électrique difficile à interrompre, ce qui rend toute manipulation sous tension particulièrement dangereuse.

⚠ Les conséquences

- **Contact direct** : contact avec une pièce nue sous tension. C'est par exemple le contact avec une partie conductrice d'une borne de raccordement, avec l'âme d'un conducteur dénudé
- **Contact indirect** : contact avec une pièce conductrice mise accidentellement sous tension. C'est par exemple le contact avec une armoire métallique non reliée à la terre et dont l'équipement électrique qu'elle contient présente un défaut d'isolement
- **Électrisation** : passage du courant électrique à travers le corps pouvant entraîner des blessures plus ou moins graves (tétanisation, brûlures internes et externes, fibrillation ventriculaire)
- **Électrocution** : électrisation entraînant un décès
- **L'arc électrique** : pour les opérateurs, peut être à l'origine de brûlures plus ou moins graves et, pour les installations, d'incendies ou d'explosions
- **Brûlures** : dues au contact direct ou à l'arc électrique



Le courant continu, un danger permanent

⚠ Les conséquences

- **Arrêt cardiaque** : le courant électrique peut perturber le rythme cardiaque (fibrillation ventriculaire)
- **Chutes** : une décharge peut provoquer une perte d'équilibre
- **Électrisation et électrocution par courant continu** : Le courant continu produit par les panneaux photovoltaïques peut provoquer des arcs électriques persistants, rendant les électrisations potentiellement plus graves
- **Brûlures et incendies** : Des défauts d'installation ou des connexions défectueuses peuvent entraîner une surchauffe, augmentant le risque d'incendie, notamment dans des environnements sensibles comme les bâtiments agricoles
- **Absence de coupure de courant** : Les panneaux photovoltaïques continuent de produire de l'électricité tant qu'ils sont exposés à la lumière, rendant impossible une mise hors tension complète sans dispositifs spécifiques



✅ Les bons réflexes

- **Analyser les risques** avant chaque intervention
- **Travailler hors tension** dès que possible
- **Consigner les installations** avant d'agir
- **Intervention uniquement par personnel habilité**
- **Utiliser les EPI adaptés** : gants isolants, visière, vêtements spécifiques
- **Outils spécifiques** et conforme
- **Plan de prévention** pour coordonner les intervenants
- **Faire une VAT** (Vérification d'Absence de Tension) systématique



Bien équipé, bien protégé par tous les temps

Travailler en extérieur, que ce soit sur un toit, un chantier ou un terrain agricole, expose les professionnels à **une palette de risques naturels et environnementaux**. Ces dangers, souvent sous-estimés, peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et la sécurité des travailleurs.

⚠ Les conséquences

Chaleur, UV 🌞

- Coup de soleil, cancer de la peau
- Ophtalmie, insolation, déshydratation, maux de tête

Froid / Vent / Humidité ❄

- Engorgements, crevasses
- Syndrome de Raynaud (doigts blancs, douloureux)
- Baisse de vigilance et dextérité : risques accrus de chute

✅ Les bons réflexes

- **Pauses régulières** dans des lieux ombragés
- **Travail en horaires décalés si besoin**
– plage horaire adaptée en fonction des contraintes environnementales
- **EPI adaptés** selon les températures
- **Produits et équipements de protection solaire**
- **Hydratation régulière**
- Mise à disposition de **gourdes isothermes**



Quelques astuces selon l'INRS :



Risques d'addiction : tolérance zéro

Même à faible dose, ces substances altèrent vigilance et réflexes. La santé, la sécurité... et la vie sont en jeu.

Ce que disent les chiffres :

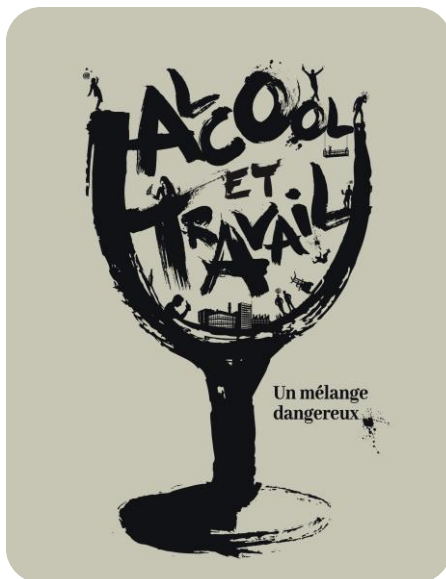
- **Risque d'accident du travail x 2** avec 4 verres/jour (hommes) ou 2 verres/jour (femmes)
- **Accident mortel x17,8 sous alcool**
- **Accident mortel x1,65 sous cannabis**
- 1 verre met 1h30 pour être éliminé

⚠ Les conséquences

- **Moindre vigilance, perte de mémoire, réflexes altérés**
- **Accidents de travail accrus** (machines, conduite...)
- **Risques physiques et mentaux** : maladies, isolement
- **Rupture pro & perso** : l'addiction isole

✅ Les bons réflexes

- Les règles d'or : **Zéro alcool – Zéro excès**
- En cas de doute : **on arrête l'activité immédiatement**
- **Informersur les aides** : médecin du travail, sites spécialisés (Alcool Info Service, Drogues Info Service)...
- **Signaler tout traitement avec pictogramme** (jaune, orange, rouge) à son responsable



Les troubles musculosquelettiques, quand le geste devient douleur

Les troubles musculosquelettiques (TMS) touchent muscles, tendons, nerfs et articulations. Ils représentent **88 % des maladies professionnelles en France**. Épaules, coudes, poignets : ce sont les zones les plus touchées.

! Les conséquences

- **Douleurs chroniques** (poignets, dos, genoux...)
- **Raideurs articulaires et perte de mobilité**
- **Fatigue, stress** pouvant conduire à des arrêts de travail
- **Risque de chronicité**, avec des séquelles durables

Conséquences des vibrations sur le corps lors de la conduite d'engins

Cervicalgie

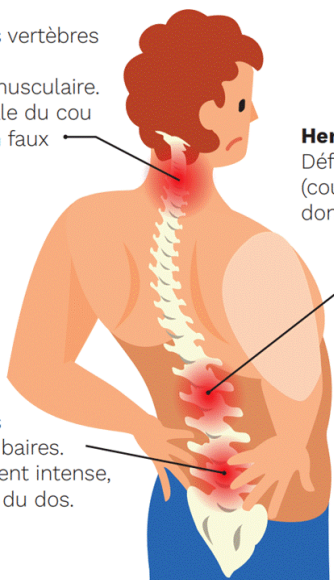
Au niveau des vertèbres cervicales.
Contracture musculaire.
Douleur brutale du cou à la suite d'un faux mouvement.

Hernie discale

Déformation d'un disque intervertébral (coussinet situé entre chaque vertèbre donnant sa mobilité à la colonne).

Lombalgie

Au niveau des vertèbres lombaires.
Douleur, souvent intense, située en bas du dos.



source : OPPBTP



Les troubles musculosquelettiques : quand le geste devient douleur

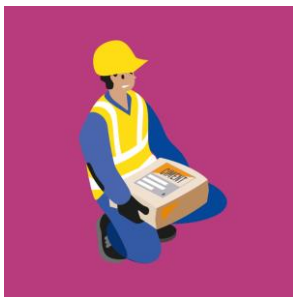
✓ Les bons réflexes

- **Utilisation d'outils adaptés** et **d'aides à la manutention** pour déplacer les charges
- Formation spécifique sur les techniques de levage et de port de charges
- **Utilisation** d'outils moins bruyants, moins vibrants et moins lourds
- **Rotation des tâches** pour éviter la répétition
- **Suivi médical** régulier
- Un poste de travail ergonomique et/ou adapté

Quelques astuces selon l'OPPBTP :



Utilisez des aides à la manutention



Portez les charges près du corps



Déchargez le plus près du lieu d'utilisation



Assurez une bonne prise et tenez-vous comme un haltérophile



Portez à deux ce qui est lourd et encombrant



Alternez tâches simples et ardues





Danger grave et imminent : le droit de retrait

Matériel non conforme, locaux non chauffés, absence d'équipements de protection collective ou individuelle, risque d'agression, sont autant de situations susceptibles de justifier le droit de retrait.

En cas de danger, **j'informe sans délai mon responsable** ou, à défaut, mon employeur.

J'ai le droit de me retirer de toute situation de travail dont j'ai un **motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent** pour ma vie ou ma santé.

Aucune sanction, ni aucune retenue de salaire ne peut être prise si ce droit de retrait est légitime.

Cela est également valable pour un groupe de travailleurs.



Arrêt de chantier : une mesure possible en cas de danger

En cas de manquement à la sécurité présentant **un danger grave et imminent ou un incident matériel majeur**, votre référent(e) Terre et Lac est la personne habilitée à prendre toutes mesures nécessaires pour protéger immédiatement les opérateurs concernés.

Cela peut aller **jusqu'à l'arrêt temporaire d'un chantier ou d'une activité**, le temps de mettre en œuvre les actions correctives indispensables à la sécurité de tous.



Procédures en cas d'urgence

Incendie

Procédure en cas d'incendie

1. Gardez votre calme
2. Utilisez un extincteur si vous vous sentez en capacité de le faire
3. Munissez-vous de votre téléphone

Si l'incendie n'a pas pu être maîtrisé rapidement :

1. Déclenchez l'alarme
2. Appelez les pompiers (18 ou 112)
3. Évacuez les lieux



Procédure d'évacuation

Dès que vous entendez le signal d'alarme ou sur ordre :

1. Dirigez-vous immédiatement vers la sortie la plus proche. Si vous êtes bloqué, manifestez votre présence
2. Ne prenez pas avec vous vos affaires personnelles
3. Ne prenez pas l'ascenseur
4. Dans la fumée, baissez-vous, l'air est près du sol
5. Ne revenez pas en arrière
6. Rejoignez le point de rassemblement



Procédures en cas d'urgence

Accident ou malaise

Les trois premières minutes qui suivent l'accident sont primordiales

Les 5 questions à se poser lors de la découverte de la victime :

1. Est-ce qu'il y a un danger pour moi (secouriste) ? → supprimer le danger si possible.
2. Est-ce qu'il y a un danger pour les autres ? → supprimer le danger si possible.
3. Est-ce qu'il y a un danger pour la victime ? → supprimer le danger si possible, sinon protéger la victime sans la déplacer.
4. Est-ce que la victime est en train de saigner de manière abondante ou hémorragique ? → cas des premiers gestes du saignement abondant.
5. Est-ce que la victime respire ? → cas des premiers gestes pour l'inconscience sans respiration.

Avant d'intervenir en cas d'urgence, il faut **s'assurer que la victime et les témoins sont en sécurité pour éviter tout suraccident**. Il faut donc supprimer le danger si c'est possible, faire de la place autour de la victime, débrancher les appareils autour.

En tapotant légèrement sur les deux épaules de la victime : **lui demander si elle nous entend**. Si les paupières se plissent et/ou que la victime nous répond (même que des sons), c'est qu'elle est consciente. Dans le cas contraire, voir directement les premiers gestes en cas d'inconscience.

Ne bougez surtout pas la personne, sauf en cas de danger (par ex. évacuation en cas d'incendie ou d'émanation de fumée). Parlez-lui pour la tenir éveillée et couvrez-la pour qu'elle n'ait pas froid.



Procédures en cas d'urgence

Si la victime est consciente, quelques questions à lui poser avant d'appeler les secours :

- Où avez-vous mal ?
- Comment est votre douleur (serrement, brûlure, piqûre, etc.) ?
- Est-ce la première fois que ça vous arrive ?
- Depuis combien de temps dure ce malaise ?
- Avez-vous un traitement ?
- Avez-vous été malade récemment ou hospitalisé ?
- Quel âge avez-vous ?

Alerter les secours :

- **15 pour le SAMU** : le professionnel de santé donnera les instructions selon son analyse
- **112 : numéro d'appel d'urgence européen**
- **114 : numéro pour les muets et malentendants** (échange par SMS)

Les premiers gestes

Pour tout soin :

- Se laver les mains à l'eau savonneuse ou, à défaut, les désinfecter avec du gel hydroalcoolique
- Mettre des gants jetables
- Jeter les gants après
- Se laver/désinfecter à nouveau les mains

En cas de saignement abondant :

- Allonger la victime, la rassurer
- **Ne pas faire de garrot, sauf en cas d'extrême nécessité → pensez à noter l'heure exacte**
- Faire une compression manuelle ou un pansement compressif



Procédures en cas d'urgence

En cas d'inconscience avec respiration :

- Mettre la victime en Position Latérale de Sécurité (PLS) si possible

En cas d'inconscience sans respiration : (idéalement être deux personnes)

- Appeler le SAMU (numéro : 15)
- Si vous vous sentez en capacité : faire le massage cardiaque en alternant 30 secondes de compressions thoraciques et 2 insufflations
- Si disponible dans les locaux ou à proximité : utiliser le défibrillateur externe automatisé (DEA)

En cas de projection oculaire :

Laver abondamment avec l'eau du robinet pendant au moins 15 minutes, ou utiliser un flacon lave-œil avec solution saline.

En cas de brûlure :

- Faire ruisseler de l'eau froide sur la brûlure pendant 10 à 20 minutes minimum
- En cas de projection de matériau type plastique fondu ou autre, ne pas retirer les parties collées à la peau

En cas de section (doigt, membre) :

- Récupérer la partie sectionnée
- Ne pas désinfecter
- La mettre dans un sachet plastique, placer le tout entouré de glace (pas de contact direct entre la glace et la partie sectionnée)
- Possibilité d'utiliser un kit prêt à l'emploi (dans la trousse de secours)

SOS main

Grenoble	04 76 76 55 44
Lyon	04 72 11 63 00
Villeurbanne	04 72 69 04 04



Procédures en cas d'urgence

En cas d'ingestion de produit chimique :

- Ne donnez pas à boire
- Ne faites pas vomir la victime
- Le lait n'est pas un antidote
- Contacter le centre antipoison de la région :

<https://centres-antipoison.net>

Le centre de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon) : 04 72 11 69 11

- Si la personne ne respire pas ou n'est pas consciente, appelez le SAMU (15)
- N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent

Agression

Si vous êtes violemment agressé verbalement ou physiquement, essayez de rester calme, de ne pas répondre aux provocations et parlez-en à un supérieur.

En fonction du niveau de l'agression et de votre ressenti, vous pouvez contacter votre médecin traitant ou le médecin du travail pour qu'il vous apporte tout soutien médical nécessaire et constate l'impact sur votre santé.



Deux cartes pour travailler en règle

Carte BTP : obligatoire sur tous les chantiers !

Instaurée pour lutter contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale, la Carte BTP est obligatoire depuis mars 2017 pour tous les salariés du bâtiment et des travaux publics, y compris les intérimaires et travailleurs détachés.

Sa validité est de 5 ans.



À quoi sert-elle ?

- Elle **garantit l'identification claire** des opérateurs sur chantier.
- Elle **facilite les contrôles** des autorités et des donneurs d'ordre.
- Elle **sécurise les données** via une base nationale gérée par CIBTP France.

Un outil simple, mais crucial, pour un secteur plus transparent et équitable.

Ne la perdez surtout pas.

Carte d'habilitation : votre passeport sécurité

La carte d'habilitation atteste que son titulaire a reçu la formation et les autorisations nécessaires pour effectuer des tâches présentant un risque spécifique, comme des interventions électriques, des travaux en hauteur ou en espaces confinés.

À quoi sert-elle ?

- Elle prouve que **l'opérateur est formé et apte à intervenir en sécurité**.
- Elle **précise les missions autorisées** en fonction des risques.
- Elle est **obligatoire pour toute activité** nécessitant une habilitation réglementée.

Un réflexe à adopter : pas de mission à risque sans habilitation valide !



Un « presque accident » n'est pas rien

C'est un signal d'alerte. Ce poteau qu'on a failli percuter, ce câble qu'on a manqué de peu... Ces situations auraient pu mal tourner.

Les signaler, c'est éviter qu'un jour, ça n'arrive vraiment.

Chaque remontée compte pour renforcer la sécurité de tous. Sur un chantier, prévenir vaut toujours mieux que réparer.

Signalez tout événement sécurité

Témoin d'un incident ?

Un risque identifié ?

Une situation dangereuse ?

Scannez ce QR code pour informer immédiatement de tout événement ou incident sécurité sur le chantier.



**Votre signalement est simple,
rapide et essentiel pour améliorer
la sécurité de tous. Merci !**

